

***Composantes du permis d'intervention
pour l'approvisionnement
d'une usine de transformation du bois
(incluant le rapport d'analyse du PAIF)***

12 juillet 2006

Direction de la coordination des opérations régionales

Définition :

Les personnes ou organismes qui veulent réaliser une activité d'aménagement forestier doivent être titulaires d'un permis d'intervention. Le Ministère délivre un permis d'intervention pour l'approvisionnement d'une usine de transformation du bois aux bénéficiaires de CAAF, de CtAF, de CvAF et/ou aux titulaires de permis d'exploitation d'une usine, de permis d'exploitation d'une érablière, etc.

Le permis d'intervention autorise le bénéficiaire à récolter, dans une UAF donnée, durant la période de validité du permis, un volume de bois d'une ou plusieurs essences jusqu'à concurrence du volume annuel fixé à son contrat (majoré ou réduit selon le contexte prévalant).

Composantes du permis d'intervention

Le permis d'intervention comprend deux documents signés numériquement, et si requis, deux autres documents, qui font partie intégrante du permis. Les composantes sont :

1. Le formulaire du permis d'intervention signé numériquement par le gestionnaire autorisé. Ce document, en format PDF, inclut également l'annexe 1 – Liste des interventions autorisées.
2. Le rapport d'analyse du PAIF signé numériquement par l'ingénieur forestier responsable de l'analyse. Ce rapport inclut le document « Tableau des diamètres minimaux de récolte ».
3. Si requis, le « Tableau des échéances des traitements sylvicoles en vertu d'un programme correcteur » (en format PDF).
4. Si requis, la lettre sur la portée de la signature (en format PDF).

Ces documents sont insérés dans un fichier ZIP. Celui-ci est placé sur le Guichet PRAIF. Il constitue proprement dit le permis d'intervention.

Autres documents connexes

D'autres documents connexes sont également accessibles sur le Guichet PRAIF afin de faciliter l'utilisation des données du permis d'intervention. Les documents sont :

- La liste des interventions autorisées (en format DBF)
- La liste des polygones à suivre (MAF) (en format DBF)
- La liste des polygones à suivre (MAF) (fichiers « Shape files » insérés dans un fichier ZIP)

Rapport d'analyse du PAIF

Le rapport d'analyse du PAIF, signé par l'ingénieur forestier responsable de l'analyse, fait partie intégrante du permis d'intervention. Il est donc toujours présent dans le fichier compressé (ZIP) du permis d'intervention que les bénéficiaires peuvent télécharger à partir du guichet PRAIF.

Le rapport d'analyse du PAIF est un fichier PDF dont le format est similaire aux rapports de prévalidation que les bénéficiaires reçoivent lors d'un dépôt d'un PAIF sur le guichet PRAIF. Depuis le 1^{er} avril 2006, le rapport d'analyse accompagne le permis d'intervention qui était délivré « manuellement » par le Ministère.

Le rapport d'analyse vient préciser principalement quelles sont les raisons pour lesquelles des interventions demandées au PAIF ne sont pas autorisées au permis d'intervention délivré. On y retrouve donc les numéros d'identification des interventions (secteurs d'intervention (SI) ou infrastructures) qui ne sont pas autorisés (i.e refusés, ou placés en attente, ou non réalisés), les motifs pour lesquels ces interventions ne sont pas autorisées (absence de DICA, secteur à relocaliser, besoin d'informations additionnelles, etc.), des remarques générales sur l'ensemble du PAIF ainsi que celles de l'analyste en regard de certains éléments spécifiques du PAIF et, enfin, des fichiers PDF joints lors de l'analyse (Ex. Tableau des diamètres limites de récolte) pour différentes raisons.

NOTE IMPORTANTE : Pour bien vérifier, quelles sont les interventions que les bénéficiaires peuvent réaliser, c'est-à-dire celles qui sont autorisées au permis, le bénéficiaire doit toujours se référer à la liste des interventions autorisées qui est en annexe au formulaire du permis.

Conditions au permis d'intervention – Remarques au rapport d'analyse

La Direction de la coordination des opérations régionales (DCOR) a produit une liste des conditions qui devront apparaître au permis d'intervention, ainsi que certaines remarques du rapport d'analyse du PAIF. Le document se nomme « Conditions au permis d'intervention et remarques au rapport d'analyse du PAIF ».

Dans cette liste, il y a des conditions obligatoires (sur tous les permis), des conditions obligatoires selon certaines situations, ainsi qu'une liste de remarques prédéterminées qui peuvent apparaître au rapport d'analyse du PAIF.

Les conditions obligatoires sont imprimées automatiquement sur tous les permis d'intervention et elles ne peuvent pas être éditées. L'une de celles-ci renvoie au « Tableau des diamètres minimaux de récolte selon les traitements sylvicoles ». Ce tableau, de format Excel, doit obligatoirement être complété par le Ministère, converti en format PDF, et inséré dans le rapport d'analyse du PAIF.

Délivrance du permis d'intervention à l'aide du système GIF

À compter du 1^{er} juillet 2006, tous les permis d'intervention doivent être produits à l'aide des fonctionnalités du système GIF, signés numériquement par le chef de l'unité de gestion et délivrés aux bénéficiaires par l'entremise du guichet PRAIF. Tous les bénéficiaires pourront télécharger leur permis d'intervention respectif. Lors de la délivrance du permis à l'aide du système GIF, un courriel est transmis automatiquement à tous les représentants d'un bénéficiaire donné, c'est-à-dire à ceux qui ont accès au guichet PRAIF pour effectuer les dépôts de PAIF.